



# Huit étapes pour faciliter la transmission de votre patrimoine

Anticipez dès aujourd'hui pour mieux protéger demain.

Un plan successoral clair et structuré constitue l'un des plus précieux héritages que vous puissiez offrir à vos proches. Au-delà des économies de temps et d'argent, il favorise la sérénité familiale et assure le respect de vos intentions. Ces huit étapes concrètes permettront à votre liquidateur et à votre famille d'éviter bien des tracas, de gagner du temps et de réduire leurs efforts.

## 1. DRESSEZ L'INVENTAIRE



Dressez l'inventaire de votre patrimoine. Rassemblez les informations essentielles sur votre situation financière en utilisant des outils comme un organisateur successoral pour consigner vos comptes de placement, vos propriétés immobilières, vos biens mobiliers, vos actifs numériques, vos dettes et engagements personnels ou associatifs. Ajoutez les coordonnées des professionnels de référence, tels que votre conseiller ou votre avocat. Pour évaluer rapidement la complexité de votre succession et orienter votre planification, servez-vous de notre calculateur de complexité successorale.

## 2. ÉLABOREZ VOTRE TESTAMENT



Élaborez votre testament (ou vos testaments). Déterminez qui héritera de votre patrimoine et faites appel à des conseillers juridiques et fiscaux pour en optimiser la structure. Par exemple, vous pouvez créer une fiducie afin d'administrer les biens destinés à vos bénéficiaires au lieu de les leur léguer directement. L'absence d'un testament valide peut sérieusement retarder et compliquer la liquidation de votre succession.

Servez-vous de notre [calculateur de complexité](#) successorale.

### 3. SIMPLIFIEZ LA GESTION



Simplifiez la gestion de vos finances. Consolidez les comptes enregistrés et non enregistrés redondants, en mettant à jour les bénéficiaires des comptes et les préférences au besoin. En simplifiant vos finances, vous allégerez la charge administrative de votre exécuteur testamentaire.

### 5. NOMMEZ UN LIQUIDATEUR



Nommez un ou plusieurs liquidateurs et/ou fiduciaires pour assurer la gestion de votre succession au moment de votre décès et l'administration des biens en fiducie. Donnez-leur accès aux documents clés et informez-les en détail de votre plan successoral. Envisagez de recourir à une société fiduciaire professionnelle pour une gestion impartiale et afin d'alléger la responsabilité de vos proches.

### 7. FORMULEZ L'HÉRITAGE



Formulez l'héritage que vous souhaitez laisser. Intégrez des legs philanthropiques dans votre plan successoral, par exemple par testament ou par la création d'un fonds orienté par le donateur, qui perpétuera votre générosité au-delà de votre vie.

### 4. ATTRIBUEZ DES PROCURATIONS



Désignez des particuliers de confiance pour prendre en charge vos affaires financières et vos soins personnels en cas d'incapacité. Veillez à ce qu'elles comprennent vos volontés et soient prêtes à les respecter.

### 6. TRIEZ VOS POSSESSIONS



Triez et ordonnez vos possessions. Donnez ou éliminez les objets devenus inutiles. Transmettez de votre vivant certains biens de valeur ou souvenirs pour prévenir d'éventuels conflits. L'ajout de notes explicatives peut faciliter la répartition de vos effets personnels.

### 8. PARTAGEZ VOS INTENTIONS



Partagez vos intentions successorales avec vos proches de façon ouverte et anticipée. Leur compréhension de vos choix facilitera leur propre organisation financière et contribuera à éviter toute surprise ultérieure.

Grâce à notre approche de **Solutions globales en gestion de patrimoine**, nous vous accompagnons pour définir et concrétiser vos objectifs financiers à chaque étape de votre parcours.

## RAYMOND JAMES<sup>MD</sup>

Les produits et services liés aux valeurs mobilières sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Ltée (RJL), réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Les conseillers et les conseillers en placement de RJL ne sont pas des conseillers fiscaux, et nous recommandons aux clients d'obtenir l'avis d'un professionnel indépendant concernant les questions d'ordre fiscal. Les produits et services d'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Financial Planning Ltd., qui n'est pas réglementée par l'OCRI ni membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Compagnie Trust Solus (« CTS ») est une société affiliée de Raymond James Ltée et offre des services de fiducie partout au Canada. CTS n'est pas réglementée par l'OCRI et n'est pas membre du Fonds canadien de protection des investisseurs.